

Situé en Balagne, à Algajola, petit village fortifié en bord de mer, le centre de vacances de VALT se situe à mi-chemin entre Calvi et l'île Rousse. Il jouxte la grande bleue, adossé au maquis de l'île de Beauté. Cette magnifique plage reste à l'image de la Corse : sauvage et dynamique. Ajoutez à cela un petit port de pêcheurs à bâbord et de beaux rochers à tribord et vous serez sur un site paradisiaque.

Le séjour

CORSE N'FUN

Comment passer des vacances de rêve sur l'île de Beauté ?

Tout simplement avec un cocktail parfait pour un séjour fabuleux : la météo prévoit forcément **du soleil**, les paysages annoncent des selfies tout en sourire, le centre à 300m de la plage laisse imaginer **les sessions baignades quotidiennes** : pas de doute c'est la Corse ! L'endroit est paradisiaque et l'équipe d'animation prête à proposer un programme qui déménage ! C'est parti pour du fun avec les bouées tractées et une sortie catamaran dans la baie d'**île Rousse** ou une **initiation au paddle**, fous-rires garantis ! Ne ratons pas la rando – balade pour se dégourdir les jambes à la découverte de **villages typiques** comme **Pigna** ou **Sant Antonino**.

Pour compléter le programme, des tournois mouvementés (Beach volley, Sandball, Beach soccer...) ! N'oublions pas l'appel de la serviette et le **repos farniente** sur la plage ! Un incontournable en Corse : flâner dans les rues des plus beaux villages de Corse : **Calvi** et **île Rousse**. Un des temps forts du séjour sera le **mini-camp**, qui vous mènera vers d'autres recoins de l'île, à **Corte** ou **Porto** : la citadelle de Corte et les superbes gorges de la Restonica, ou Porto et les fameuses calanches de Piana et les gorges de Spelunca. L'équipe d'animation ne manquera pas de vous proposer des grands jeux plus délirants les uns que les autres, et des **veillées tous les soirs** (fureur, défis on the Beach...), sans oublier de profiter de coucher de soleil sur la plage !

EN OPTION : BAPTEME DE PLONGEE A 60€ (CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION DELIVRE PAR UN MEDECIN AFFILIE A LA FEDERATION OBLIGATOIRE)

Animations

Des activités et animations seront proposées et encadrées par nos animateurs tout au long du séjour en complément des sorties encadrées par des professionnels de la montagne. En soirée se dérouleront également jeux, soirée à thèmes.



15 JOURS



10-13 ans

Hébergement

Le centre de vacances VALT se situe à 300 m à pied de la plage et l'hébergement se fait en bungalows toilés et meublés. Tous les sanitaires, cuisines, espace de restauration sont en dur. Le centre se situe à mi-chemin entre Calvi et l'île Rousse. Les jeunes séjourneront dans la splendide région de la Balagne, à Algajola, petit village fortifié en bord de mer.

Restauration

Tous les repas sont préparés avec soin par notre cuisinier sur place. Ils seront **variés et équilibrés**. Des produits locaux, frais et de saisons sont proposés régulièrement. Les menus sont pensés avec un souci d'équilibre alimentaire selon la règle des 3B : Bons, Beaux et Bien équilibrés ! **Les régimes alimentaires spécifiques sont pris en compte**. Possibilité de panier pique-nique lors des activités extérieures au centre (excursion).

Transport

En autocar ou train depuis **Bordeaux et Toulouse jusqu'à Toulon**, traversée en bateau

Encadrement

Tous les animateurs présents sur nos séjours sont diplômés du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ou sont en cours de formation. Nos directeurs sont tous diplômés du BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) ou en cours de formation. Le directeur est le garant du bon déroulement du séjour.
1 animateur pour 8 enfants

Documents obligatoires

- **Carte d'identité** ou **passport** pour la traversée
- **Attestation nautique** (modèle disponible à la fin de notre brochure ou sur notre site internet : valt.com)
- **Certificat médical** de non contre-indication pour la plongée

VALT – Vacances Animation Loisirs Tourisme

204 rue Mouneyra – 33000 BORDEAUX – Tél 05.57.81.49.00

www.valt.com – contact@valt.com

Association loi 1901 - Agrément Jeunesses et Sport
Opérateur Voyages & Séjours N° IM033120018

Informations pratiques

Des réunions de présentation des séjours regroupant enfants, parents, équipes et associations, sont mises en place sur Bordeaux et Toulouse en amont des départs. Vous recevrez une invitation à la réunion à l'enregistrement du dossier de votre enfant. Nous sommes présents à tous les départs et tous les retours. Vous pouvez consulter les messages sur le site www.valt.com dans la rubrique "nouvelles des séjours".

Durant les séjours, permanence téléphonique :

Du lundi au samedi de 09h00 à 18h00 au 05 57 81 49 00.

Une facture pour les inscriptions individuelles vous a été transmise. **Le règlement doit être impérativement effectué avant la date mentionnée sur la facture**, par chèque, paiement en ligne par carte bancaire sur Internet (www.valt.com). Les inscriptions effectuées par les CE, mairie ou autres seront directement facturées à ces organismes.

La convocation de départ et retour vous sera communiquée par mail ou par courrier 15 jours avant le départ et après règlement de la facture. Selon votre lieu de départ la convocation mentionnera si vous devez prévoir un panier repas. Pour assurer des départs dans des conditions optimales, il est primordial de respecter les heures de rendez-vous. **Le changement de lieu de départ ou de retour ne sera plus possible MOINS D'UN MOIS AVANT LE DEPART.**

La fiche trousseau (ci jointe) doit être complétée avec soin et placée dans la valise le jour du départ. **Dans la case devant chaque affaire**, nous indiquer le nombre mis dans la valise, sans oublier les vêtements que l'enfant porte sur lui le jour du départ.

Un animateur aidera votre enfant à faire l'inventaire (jusqu'à 12 ans uniquement) en se basant sur sa fiche trousseau que vous aurez glissé dans sa valise.

Le linge doit être marqué (pour les enfants de moins de 10 ans : le nom en entier, pas uniquement les initiales). Sauf cas exceptionnel, il n'est pas lavé durant le séjour.

Argent de poche : 30 € maximum conseillé. Sur place deux solutions :

- L'enfant garde son argent sur lui, sous son entière responsabilité et aucun remboursement ne sera effectué en cas de vol ou de perte,
- L'argent est confié à la direction du centre (pour les moins de 12 ans). Dans ce cas-là, le mettre dans sa valise, dans une enveloppe avec ses nom et prénom. En fonction de l'organisation, il pourra en retirer une partie qui deviendra alors sous sa responsabilité. Pensez à mettre de la monnaie afin de faciliter les transactions.

Téléphone portable : Le téléphone mobile est un outil de communication de plus en plus utilisé par les jeunes, y compris en centre de vacances. Cependant, nous insistons sur le fait que l'usage abusif du téléphone mobile peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour collectif de vacances.

Nous conseillons aux jeunes de ne pas emporter de téléphone pendant leur séjour.

Malgré cela, des téléphones seront présents et les directeurs (trices) géreront comme ils le souhaitent leur utilisation dans le respect du groupe, de la vie collective et de chacun.

Nous déclinons, bien entendu, toute responsabilité en matière de perte, de dégradation, de vol, de forfait largement dépassé, etc. et d'informations erronées ou incomplètes... sans parler des photos ou films, consentis ou non, qui seraient mis sur le web. Seule la responsabilité du propriétaire du téléphone portable sera totalement engagée.

VALT décline toute responsabilité pour la perte ou le vol d'effets personnels.

Veillez à ne pas emporter avec vous des objets ou vêtements d'une valeur importante.

Les frais médicaux seront pris en charge par l'Association durant le séjour et devront être remboursés à l'arrivée des enfants, en échange des feuilles de soins. Pour les bénéficiaires de la CMU, attention, certains médicaments ne sont plus pris en charge et devront être remboursés à l'arrivée de l'enfant. L'attestation doit nous être transmise avant le départ de l'enfant et la date doit être valide.

Traitement médical : Si votre enfant suit un traitement médical, le jour du départ, vous devez joindre les médicaments pour son traitement et l'ordonnance et les remettre à un animateur dans une poche avec les nom et prénom de l'enfant. Attention : aucun médicament ne sera administré sans ordonnance.

Allergies alimentaires : L'accueil d'enfants concernés par des allergies alimentaires spécifiques requiert la mise en place d'un accompagnement et de procédure personnalisés pendant le séjour. Si votre enfant est concerné par une ou plusieurs allergies alimentaires, vous devez en informer VALT avant le départ. Aussi, si cette information n'a pas été faite au moment de l'inscription, vous devez le faire par courriel à l'adresse suivante contact@valt.com en précisant impérativement : le Nom/prénom/séjour de l'enfant, la nature de l'allergie.

En cas d'accident : L'animateur, l'assistant sanitaire ou le directeur alertera immédiatement les secours (pompiers, SAMU, Pisteurs secouristes) afin de faire soigner votre enfant dans les meilleures conditions ; le responsable légal sera averti à la suite du diagnostic du corps médical. Si vous avez effectué votre inscription par l'intermédiaire d'une collectivité ou d'un comité d'entreprise, celui-ci sera informé par nos services.

En tant que membre d'un groupe, chaque jeune aura des droits et des devoirs. Le respect de la différence, du rythme de chacun, la solidarité et la tolérance devront guider ses comportements.

Les règles de vie seront définies et exposées en début de séjour avec les jeunes et tous devront participer aux tâches inhérentes à la vie en collectivité. Les comportements répréhensibles (vol, violence verbale ou physique, détention et consommation de drogue ou d'alcool...) engendrent des sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi du séjour aux frais du responsable de l'enfant. Voir les Conditions Générales de VALT sur le site www.valt.com.

L'assurance contractée par Valt couvre votre enfant à l'exception des pertes, vols, dégradations d'objets personnels ou des dégradations qu'il pourrait occasionner volontairement au sein du centre de vacances.

Dans le cas d'un rapatriement ou d'un séjour volontairement écourté, aucun remboursement, même partiel, ne sera effectué. Assurance MAIF et rapatriement I.M.A.